

Elections et décumul : la Wallonie fait du surplace

L'exécutif MR-CDH et l'opposition PS ne parviennent pas à s'entendre sur les réformes. Blocages sur le décumul, la case de tête et les suppléants.

C'est le versant très grand public des réformes de gouvernance envisagées en Wallonie : l'amélioration du processus électoral pour le rendre plus transparent, plus fidèle à l'expression démocratique et plus ouvert aux femmes. Le parlement régional est saisi cette semaine d'une quinzaine de textes qui évoquent de près ou de loin ces questions.

Le blocage est presque complet. Un seul projet de décret devrait survivre au fiasco : celui qui impose la « tirette » complète homme-femme pour les listes électorales wallonnes dès 2019. Cette mesure portée par l'exécutif MR-CDH a besoin d'une majorité des deux tiers, et donc de l'appui du PS, dans l'opposition.

Les socialistes sont d'accord de la voter.

Mais la majorité voulait aussi supprimer les suppléants, comme pour les élections communales, et mettre fin à l'effet dévolutif de la case de tête qui permet souvent de sauver des candidats qui n'ont pas réussi un très bon score personnel. Sur ces deux points, le PS dit « niet ». Il exprime des doutes sur le fond.

Mais surtout, les socialistes espéraient en échange de leur appui un début d'ouverture sur d'autres propositions qui leur tiennent à cœur. Ils avaient déposé des textes sur le plafond des rémunérations pour un élu local à concurrence de 100 % maximum de l'indemnité parlementaire ou sur l'interdiction de cumuler un siège

de député et un mandat exécutif local dans une ville de plus de 50.000 habitants, une règle qui existe déjà au sein du PS et qui aurait été généralisée.

Et cette fois, c'est la majorité qui fait barrage : ces réformes-là resteront en rade elles aussi. De part et d'autre, on s'accuse évidemment d'avoir exercé une forme de chantage pour obtenir l'appui de la partie adverse. Le résultat est là : la marche en avant de la Wallonie vers plus de gouvernance subit un sacré coup d'arrêt dans des matières très sensibles.

Il s'agit d'abord d'un échec pour le gouvernement MR-CDH qui avait évidemment la main sur ce dossier et qui n'a pas réussi à rassembler sur ces questions au-delà des clivages majorité-opposition. ■

Gouvernance : majorité et opposition enterrent les réformes

- Le gouvernement et l'opposition socialiste avaient déposé des textes pour améliorer le processus électoral.
- Les tractations n'ont pas abouti. Les avancées sont enterrées.
- La réforme de la validation des scrutins portée par Ecolo subira le même sort.

À des degrés divers, le parlement de Wallonie doit traiter cette semaine une quinzaine de textes qui concernent la gouvernance politique. Il n'est plus question ici des rémunérations astronomiques des administrateurs publics ou de l'avenir des filiales privées des intercommunales. On parle plutôt du sort des élus locaux, de la procédure électorale et post-électorale ou de la parité hommes-femmes dans l'espace démocratique. De quoi tirer le débat régional vers le haut ?

Pensez-vous : on est très loin du compte...

Ce mardi en commission des pouvoirs locaux, des propositions de décrets déposées par le groupe PS ont été recalées par la majorité MR-CDH. Il y était question de décumul des rémunérations, de cumul des mandats et de parité (voir les détails par ailleurs). « *Ce fut une fin de non-recevoir pure et simple*, sanctionne Pierre-Yves Dermagne, chef de file des socialistes au parlement régional. *Nous espérions pouvoir discuter de nos propositions, mais cela n'a pas été possible. En juillet dernier pourtant, des responsables du CDH, par exemple, avaient dit qu'ils étaient favorables à une limitation du revenu des élus à 100 % de l'indemnité parlementaire. C'est notre choix, nous ne sommes plus suivis.* »

Le député socialiste l'avait annoncé en début de journée : « *Les choses se présentent mal.* » Pierre-Yves Dermagne savait que le soutien de la majorité à ses propositions de décret était tributaire du coup de pouce espéré en retour par MR et CDH pour des projets de décret qui seront

débatteurs jeudi en commission des Affaires générales et qui réclament une majorité des deux tiers. A moins que ce soit l'inverse...

Donnant-donnant

Les uns et les autres ont beau jeu de hurler au chantage et de dénoncer l'attitude de blocage de l'autre bord. Le résultat de ce bras de fer (Pierre-Yves Dermagne parle de « *donnant-donnant* ») est clair et net, lui : une série d'avancées démocratiques resteront dans les cartons. Dans le cas des décrets à majorité spéciale déposés par le gouvernement, il est trop tard : ces dispositions doivent être approuvées un an avant le scrutin régional, soit le 26 mai 2018.

Et Ecolo ? Faute de constituer un groupe à part entière, les verts du parlement wallon n'ont pas le droit de vote en commission. Ce qui n'empêche pas Stéphane Hazée et les siens de porter des textes qui concernent aussi la gouvernance et les élections. Ce mercredi, mais en plénière cette fois, ils reviendront à la

charge avec une proposition de résolution qui vise à réformer le système de contrôle des opérations électorales.

Précisons-le d'emblée : le texte sera recalé, comme il l'a été en commission. Il soulève pourtant une question essentielle : est-il encore admissible qu'un parlement valide à lui seul les élections organisées pour le composer ?

« Cette manière de faire est prévue par l'article 48 de la Constitution, explique le chef de groupe Ecolo. Aujourd'hui en Europe, seuls trois pays laissent leurs assemblées agir seules en la matière à toutes les étapes de la procédure : le Luxembourg, l'Italie et la Belgique. Nous plaillons pour que tout candidat ou tout électeur puisse au moins disposer d'un recours exté-rieur. »

La sollicitation d'Ecolo ravive de vieux souvenirs : au lendemain des élections régionales de 2014, le parlement de Wallonie avait été le théâtre d'un incroyable vaudeville qui l'a paralysé durant trois jours. La composition de la commission de validation des pouvoirs rendait impos-

sible des décisions au-dessus de tout soupçon sur les cas litigieux qui lui étaient soumis.

Pas d'autoflagellation

Depuis lors, c'est vrai, le règlement de l'assemblée a été corrigé, notamment par

la création de trois commissions distinctes sur base géographique. « Mais la question de principe reste posée : il n'est pas sain que les parlements contrôlent eux-mêmes leur élection, et soient en quelque sorte juge et partie », ajoute Stéphane Hazée.

D'où cette proposition de résolution qui invite le gouvernement wallon à interpeller le gouvernement fédéral à ce propos. En cette matière en effet, le parlement wallon ne peut légiférer seul. La question de la validation des scrutins se pose pour toutes les assemblées parlementaires. Une modification des procédures doit faire l'objet d'une loi spéciale adoptée par le Parlement fédéral.

Il n'en sera donc pas question, puisque la proposition d'Ecolo a été rejetée par la majorité en commission. A vrai dire, beau-

coup la considèrent comme pertinente sur le fond, le pataqués de 2014 a en effet donné une piètre image du parlement wallon. Mais MR et CDH se retranchent derrière l'avis formulé par André Antoine (CDH), le président de l'assemblée : cette résolution tombe comme un cheveu sur la soupe.

En 2014 en effet, le PTB n'avait pas été suivi dans ses exigences de recomptage des voix. Il a donc introduit un recours devant la Cour européenne des Droits de l'Homme contre la procédure en vigueur en Wallonie. L'affaire reste pendante. Pour Stéphane Hazée, tout indique que la Belgique pourrait être condamnée sur base d'un arrêt dit « Grosaru » portant sur un dossier roumain et qui dispose qu'un parlement ne peut être le seul juge de la validité des élections qui le concernent.

André Antoine ne partage pas cette conviction radicale. Mais MR et CDH ne voteront pourtant pas la résolution Ecolo car cela équivaudrait à avouer à la face du monde et de la Cour européenne que la Wallonie est fautive. Améliorer la gouvernance, oui ! S'autoflageller, non ! ■

COMMENTAIRE



MATCH NUL, VRAIMENT NUL

La politique, c'est comme le foot : il y a des bons et des mauvais matchs nuls.

Les premiers font honneur à la discipline et à ceux qui la pratiquent. Ils offrent un spectacle de qualité, rehaussent le niveau général de la compétition et contribuent à la satisfaction voire au bonheur du public. Bref, ils restent dans les mémoires pour de bonnes raisons.

Les seconds sont consternants. Les échanges n'ont pas été à la hauteur ou les coups bas l'ont emporté, au détriment de l'esprit constructif qui doit présider aux débats, malgré les enjeux. Bref, on s'en souviendra aussi, mais pour de mauvaises raisons, cette fois.

Le nez sur deux scrutins politiques qui risquent de se heurter à l'indifférence voire au rejet de la population, le personnel politique wallon avait une occasion inouïe de démontrer qu'il peut encore placer le souci de l'exercice démocratique au-dessus des intérêts partisans. Le blocage quasi général entériné cette semaine au parlement régional est consternant.

Il y avait sans doute à boire et à manger dans les textes proposés par l'opposition et la majorité.

Mais les dispositions envisagées cherchaient toutes à aller dans le sens d'une plus juste représentation démocratique, d'une limitation des cumuls ou d'une présence accrue des femmes dans les instances locales. A travers la proposition d'Ecolo sur la validation des élections, il était possible aussi d'effectuer un pas significatif dans le sens de l'Histoire.

Mais non ! Sur ces questions pourtant essentielles, majorité et opposition socialiste, indispensables à l'émergence d'une majorité des deux tiers, n'auront pas réussi à dépasser le stade du bac à sable. MR et CDH accusent le PS d'avoir pratiqué un chantage honteux. Le PS rétorque qu'il était prêt à prendre ses responsabilités et qu'il n'a décelé en face aucun signe d'ouverture.

On serait assez tenté de renvoyer les deux clans dos à dos. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en démocratie, la majorité est... majoritaire. C'est à elle qu'il revient de mener le bal, de prendre des initiatives voire de sortir des chemins battus si cela s'avère nécessaire. A elle de prendre ses responsabilités sans attendre qu'on lui déroule le tapis rouge.

Dans une matière aussi importante que la gouvernance démocratique, le gouvernement MR-CDH n'a pas été à la hauteur de ses ambitions légitimes. L'échec est cuisant.

LES TEXTES

Les propositions de décrets du PS

L'opposition PS a défendu ce mardi en commission des pouvoirs locaux deux propositions de décret qui fixent à 100 % de l'indemnité parlementaire la rémunération d'un élu communal ou du CPAS. Un autre texte cherche à étendre à l'ensemble du paysage politique wallon une disposition prise en interne par le PS : l'interdiction de cumuler un mandat de parlementaire avec celui de bourgmestre ou d'échevin dans une commune de plus de 50.000 habitants. Une proposition envisage la parité hommes-femmes au sein des collèges communaux. Tous ces textes ont été rejetés par la majorité MR-CDH.

Les projets de décrets du gouvernement

Jeudi, la commission des Affaires générales traitera de trois projets de décrets déposés par le gouvernement MR-CDH. Ces textes doivent bénéficier d'une majorité spéciale des deux tiers. Le premier sera soutenu par l'opposition PS et donc adopté : il porte sur l'alternance complète entre hommes et femmes pour l'ensemble des listes en vue de l'élection du parlement wallon, autrement dit la « tirette ». Les deux autres projets seront recalés par les socialistes : la disparition des candidats suppléants et surtout celle de l'effet dévolutif de la case de tête. Sur ce dernier point, le PS craint des effets pervers, comme Ecolo d'ailleurs : une personnalisation accrue de l'élection, une prime aux candidats connus et/ou sortants et donc un frein au renouvellement.

E.D.